



AVIS DE MISE EN CANDIDATURE

Conseil de l'École Beau Soleil et de l'école Mathieu de Gravelbourg

Avis est donné par la présente pour recevoir les mises en candidature aux cinq (5) postes à pourvoir au sein du Conseil de l'École Beau Soleil et de l'école Mathieu de Gravelbourg (Gravelbourg). Trois (3) de ces postes ont un mandat de deux (2) ans et deux (2) postes, en élection partielle, ont un mandat d'un (1) an. Selon l'article 134.2(1) de la Loi sur l'éducation, quatre (4) postes devront être assumés par des parents d'élèves de l'École Beau Soleil et de l'école Mathieu de Gravelbourg et un (1) poste de représentant communautaire par un adulte de langue minoritaire qui réside dans la zone de fréquentation de l'École Beau Soleil et de l'école Mathieu de Gravelbourg.

Les candidatures seront reçues jusqu'à **16 h 00, le mercredi 2 octobre 2024** par courriel à election@cefsk.ca et/ou au siège social du Conseil des écoles francophones (201-1440 9^{ème} Avenue Nord), pendant les heures d'ouverture du bureau à compter du **mardi 17 septembre 2024**.

Pour plus d'information ou pour obtenir un formulaire, veuillez communiquer avec Catherine Liffra au (306) 719 7482 ou Yvonne Muhabwampundu au (306) 719 7461 ou au 1 (877) 273-6661.

Dans l'éventualité d'une élection, le scrutin se déroulera le mercredi 23 octobre 2024 de 10 h 00 à 20 h 00.

Fait à Regina, le 16 août 2024.
Roch Gallien, Directeur adjoint de scrutin

Critères pour une mise en candidature

pour un poste de parent au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école francophone ;
- Être le parent d'une ou d'un élève de la prématernelle à la 12^e année inscrit.e à l'École Mathieu de Gravelbourg.

pour un poste de représentant communautaire au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Posséder sa citoyenneté canadienne ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école francophone ;
- Résider dans la zone de fréquentation de l'École Mathieu de Gravelbourg.